

LA SEMAINE SCOLAIRE

Les élèves ont cours du lundi matin au vendredi soir. La pause méridienne est obligatoirement d'1h30 minimum. Les élèves ont tous 26h de cours par semaine.

L'arrivée au collège, et, souvent tout le 1^{er} trimestre, va être pour votre enfant une période « d'acclimatation ». Il faut démarrer la classe 1h plus tôt qu'en primaire, savoir se repérer dans le collège et changer de classes. Beaucoup d'enfants vont emprunter les transports scolaires, ce qui, avec les devoirs, alourdira leur journée. Un bon sommeil et une **alimentation suffisante le matin** sont importants pour permettre à votre enfant de se concentrer et d'être attentif.

Il aura besoin de votre aide pour préparer quotidiennement son cartable, gérer ses devoirs. Le temps de travail et d'apprentissage des leçons est conséquent (chacun des professeurs aura des exigences pour sa matière).

La 6^{ème} est la classe où il faut prendre des bons réflexes quant aux méthodes de travail. Tout au long des « années collège » votre enfant aura besoin de votre soutien. « On le laisse grandir » mais sans relâcher une vigilance rassurante.

Vous pouvez suivre les résultats de votre enfant, ainsi que ses absences ou retards, sur le site Pronote avec le code d'accès personnel qui vous sera communiqué en début d'année.

Collège J. Verne :
8h-12h et 14h-17h (Mercredi 8h-12h)

Collège Galilée :
8h30-12h30 et 14h-17h (Mercredi 8h30-12h30)

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

L'adhésion à une ASSOCIATION permet de PARTICIPER à la vie du collège et de mieux connaître le milieu dans lequel évolue l'enfant. L'association permet une étroite collaboration entre la famille, l'administration du collège et les professeurs.

Première association de parents d'élèves, tant au niveau national que départemental, la **FCPE** est également représentée à l'intérieur du collège. En plus des conseils utiles et des informations nécessaires, la **FCPE** propose avec la **MAE** des formules d'assurances scolaires permettant une bonne couverture en cas d'accident.

LA FCPE REVENDIQUE

- ↳ **Laïcité** : accueil de tous, sans discrimination au sein du service public d'éducation
- ↳ **Égalité** : donner à tous des chances équivalentes
- ↳ **Gratuité** : de toute la scolarité et des activités annexes.

Aujourd'hui, dans chaque école, collège ou lycée, notre fédération regroupe des parents adhérents au sein d'un conseil local.

Participer à la vie du conseil local, c'est la possibilité de s'informer, de partager son expérience, de réfléchir à tout ce qui concerne la vie de l'école. La **FCPE** a pour objectif que l'école devienne pour chaque élève un lieu de réussite et d'épanouissement.

Présente dans toutes les instances de concertation ou de décision (Conseil d'Administration, Commission des Fonds sociaux, Commission d'appels pour les redoublements, Conseils de discipline), la **FCPE** garantit des interventions efficaces et vous offre la possibilité de suivre votre enfant au-delà du collège.

La **FCPE** est l'association de tous ceux qui veulent assurer la défense des intérêts et des droits des enfants.

Le conseil local FCPE collège vous sera présenté à la réunion de rentrée en septembre 2019. Vous pourrez également nous rencontrer au Forum des Associations le 8 septembre à l'Espace Monestié.

Ne pas jeter sur la voie publique

VOS INTERLOCUTEURS FCPE

Collège J. Verne

Véronique DRUOT

fcpe.college.plaisance@gmail.com

Collège Galilée

Gratianne FOURCADE

fcpegalilee31@gmail.com

Futurs parents de 6ème



Plaisance-du-Touch



La FCPE de Plaisance-du-Touch a pensé que les informations ci-après pourraient faciliter votre adaptation à la vie du collège.

L'entrée en sixième marque un changement important dans la scolarité de votre enfant.

Le fonctionnement de l'établissement, de la cantine, des transports, l'organisation des cours, entraînent des contraintes qui déroutent souvent les enfants et... les parents.

LE COLLÈGE - SON ORGANISATION

Le collège dépend :

- **sur le plan pédagogique** des services de l'**Inspection Académique**
- **sur le plan matériel** : il est la propriété de la collectivité territoriale du département, le **Conseil Départemental**.

La scolarité au collège est structurée en cycles pédagogiques et se déroule en quatre ans. L'année de 6^{ème} est intégrée au cycle 3, appelé cycle de **consolidation**, les années 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} constituent le cycle des **approfondissements**.

LE PRINCIPAL

C'est le Chef d'établissement. Le collège fonctionne sous sa responsabilité. Adressez-vous à lui pour tout problème grave de la vie scolaire (conflit avec un enseignant, sanction disciplinaire lourde, contestation de décision d'orientation, problèmes familiaux).

LE CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION (CPE)

Il est responsable de la vie scolaire : sécurité, informations administratives, activités périscolaires, rôle d'animateur, etc. Sa fonction est très importante. **Adressez-vous à lui pour tout problème d'absence, de vie quotidienne, retard, comportement.**

LE PROFESSEUR PRINCIPAL ET LES AUTRES PROFESSEURS

Un des professeurs de l'enfant est désigné pour être "professeur principal". C'est lui qui assurera le lien entre les professeurs de la classe et les parents (suivi de la scolarité, problèmes pédagogiques, réponses aux interrogations sur l'orientation). Son nom vous sera donné dès le premier jour, ainsi que la liste par matière des autres enseignants de la classe. N'hésitez pas à contacter le professeur principal ainsi que les autres professeurs pour tout problème relatif à la scolarité propre à votre enfant.

LE PRINCIPAL ADJOINT

Il assiste et remplace le principal. Plus disponible, il peut être contacté pour tout problème scolaire (adaptation...) ou personnel (problèmes de santé, familiaux...).

L'INTENDANT ou GESTIONNAIRE

Il assure toute la gestion du collège : demi-pension, travaux d'entretien ou de remise en état. Adressez-vous à lui pour tout problème de demi-pension ou pour les financements des sorties.

LE CONSEILLER D'ORIENTATION PSYCHOLOGUE

Il est à la disposition des parents et des élèves, sur rendez-vous, pour tout renseignement relatif à l'orientation (projet professionnel, etc.).

LES AGENTS DE SERVICE

Ils sont plus ou moins en contact avec les élèves, mais leurs services sont nécessaires et toujours précieux. Il est à noter que la restauration est assurée sur place par le chef cuisinier et son équipe.

L'ÉQUIPE MEDICO-SOCIALE

Une assistante sociale peut vous aider en cas de difficultés personnelles ou familiales, une infirmière pour les problèmes médicaux et/ou psychologiques. Le médecin scolaire est contacté pour les PAI (Projet d'accueil individualisé) et les PPRE (programme personnalisé de réussite éducative).

QUELQUES INSTITUTIONS DU COLLÈGE

LE BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE

C'est l'endroit où votre enfant doit aller s'il a besoin d'un renseignement, s'il a perdu quelque chose, s'il doit faire viser son carnet de correspondance (retards, autorisations d'absences) et où vous, parents, vous devez téléphoner pour prévenir de l'absence de votre enfant.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI)

Il est ouvert, en fonction des places disponibles, à tous les élèves qui souhaitent lire ou effectuer des travaux nécessitant l'utilisation d'ouvrages. Le CDI est animé par une documentaliste-bibliothécaire qui aide les élèves dans leurs recherches.

LA CANTINE

Les horaires de service sont attribués selon les classes et les jours de la semaine avec un roulement défini en début d'année scolaire. Les élèves valident leur passage par lecture du contour de leur main associé à un code à saisir. Ils ont comme consigne de bien se laver les mains avant d'aller manger. Les parents peuvent refuser ce système, l'élève devra alors présenter à chaque passage une carte magnétique (10€ pour remplacement en cas de perte).

LES CLUBS

Ils proposent entre 12h et 14h dans la mesure des places disponibles, certaines activités aux demi-pensionnaires. Les inscriptions se font en début d'année scolaire (fin septembre, début octobre). Ces clubs sont animés par des professeurs, des surveillants bénévoles et par des intervenants extérieurs. Entre 12h30 et 13h45, le Service Prévention et le Point Jeune interviennent également.

LE CARNET DE CORRESPONDANCE

C'est le trait d'union entre le collège et la famille. A l'intérieur, figurent l'emploi du temps, les noms des professeurs, du personnel administratif et surtout le **règlement intérieur du collège**. Sont inscrits, aussi, les retards, réprimandes, absences, ainsi que toutes les informations données par l'administration du collège par l'intermédiaire du professeur principal (correspondance entre le collège et la famille). Vous devez surveiller de très près ce carnet qui vous donne, à tout moment, une idée du travail et du comportement de votre enfant.

TRANSPORTS SCOLAIRES (*Gratuits - Financés par le Conseil Départemental*)

Pour les nouveaux utilisateurs, l'imprimé est à retirer au secrétariat du collège. Nous vous recommandons de faire une photocopie du titre de transport car, en cas de perte, une carte neuve vous sera facturée. La carte peut être demandée à chaque montée dans le bus, il faut l'avoir avec soi en permanence. Le mercredi, les bus assurent le transport des enfants après le repas de midi.

LE SPORT (UNSS)

En dehors des heures d'éducation physique, votre enfant a la possibilité de pratiquer un sport sous contrôle des professeurs d'EPS du collège. C'est, pour votre enfant, une bonne occasion de s'intégrer dans un groupe. L'inscription se fera en septembre, la date vous sera communiquée par le collège. Les entraînements ont lieu généralement entre 12h et 14h et/ou le mercredi après-midi, les rencontres inter-établissements ont lieu sur quelques mercredis, le transport est pris en charge. A titre d'exemple, les activités suivantes peuvent être proposées : foot, rugby, badminton, basket, etc.

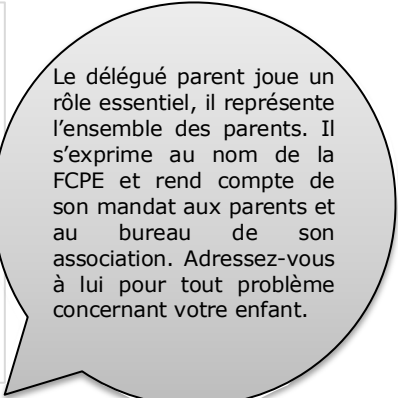
LES DIFFÉRENTES STRUCTURES DE CONCERTATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sa composition :

- ↳ Représentants de l'Administration et des élus des Collectivités locales : Principal, Principal adjoint, gestionnaire, Conseiller d'Education, représentants de la Mairie, Conseiller Général.
- ↳ Représentants des personnels enseignants et administratifs, dont professeurs et surveillants.
- ↳ 7 représentants des parents d'élèves et 3 représentants des élèves délégués élus en début d'année.

Il se réunit au moins une fois par trimestre pour débattre de tous les sujets concernant la vie de l'établissement (budget, règlement intérieur, projet d'établissement, ouverture sur l'environnement).



Le délégué parent joue un rôle essentiel, il représente l'ensemble des parents. Il s'exprime au nom de la FCPE et rend compte de son mandat aux parents et au bureau de son association. Adressez-vous à lui pour tout problème concernant votre enfant.

LE CONSEIL DE CLASSE

- Sa composition : Le Principal, son adjoint ou un Conseiller Principal d'Education, les professeurs de la classe, 2 délégués des parents (pensez à poser votre candidature auprès de la FCPE), 2 délégués élèves élus par les élèves de leur classe.
- Il se réunit à la fin de chaque trimestre, sous la présidence du principal, du principal adjoint ou d'un CPE pour examiner :
 - ↳ les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe notamment l'organisation du travail personnel des élèves,
 - ↳ le comportement scolaire de chaque élève sur la base de l'évaluation des résultats scolaires établie par le conseil de l'équipe pédagogique et en prenant en compte l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical, social apportés par les membres,
 - ↳ les propositions d'orientation ou de redoublement élaborées par le conseil de l'équipe pédagogique, propositions qui seront soumises aux parents, pour décision.

Quelques jours après le conseil de classe, vous recevrez le bulletin scolaire de votre enfant.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Contrat pédagogique établi entre les professeurs, l'administration, les parents d'élèves. Il dégage une identité pour l'établissement. Son rôle est de fixer des objectifs prioritaires (ex : lutte contre l'échec scolaire, prévention de la violence, partenariat avec un établissement étranger...).

Le projet d'établissement est discuté et validé en Conseil d'Administration, ce n'est pas un document figé, il évolue. Vous pouvez y participer en faisant « remonter » auprès des représentants de parents d'élèves vos observations et vos idées.

LES AIDES

Le fond social collégien

Il est destiné à faire face à des situations difficiles. C'est une aide financière exceptionnelle, individuelle et renouvelable si nécessaire. N'hésitez pas à contacter l'assistante sociale du collège en cas de problème.

La Cantine

Plusieurs types d'AIDES FINANCIERES existent pour la cantine. Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne assure, sur dossier, le financement de tout ou partie du coût de la restauration pour les enfants demi-pensionnaires scolarisés dans les collèges du département, dont les familles sont en difficulté. Pour un besoin ponctuel, les fonds sociaux peuvent intervenir : les familles doivent faire une demande d'aide auprès de l'assistante sociale du collège, qui instruira le dossier en toute confidentialité.